

## Commune de Montigny-lès-Cormeilles



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

DATE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2016

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>		
EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 24	VOTANTS : 29

Le 01 février 2016, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Député-Maire.

**Etaient présents :**

JEAN-NOEL CARPENTIER, MARCEL SAINT AUBIN, SAMI ELHANI, MONIQUE LAMOUREUX, LUCIENNE GIL, ANNIE TOUSSAINT, JEAN-CLAUDE BENHAIM, FRANCK GUILLEMIN, CHRISTIAN EVRARD, ALICE HANDY, FRANCOISE LARDIER-AURY, JACQUELINE HUCHIN, BRIGITTE BOUILLET, MICHEL MANSAT, DIENABOU KOUYATE, PASCAL VIDEOQ, CYRIL JOLY, CLARA PLARD, OLIVIER CANU, ISABELLE MOSER, BERNARD MIE, BRUNO GUIBOURET, MODESTE MARQUES, CHRISTIANE GIRARD

**Excusés ayant donné pouvoir :**

PHILIPPE BENNAB à MONIQUE LAMOUREUX, CASIMIR PIERROT à JACQUELINE HUCHIN, ZAHIR HEENAYE à FRANCOISE LARDIER-AURY, KARINE NICPON à PASCAL VIDEOQ, ESTELLE AUBOIN à OLIVIER CANU

**Absents excusés :**

MANUELA MELO, REGIS PEDANOU, EMILE LARGET

**Absente :**

JEANNE DOCTEUR

**Secrétaire :** ISABELLE MOSER

\*\*\*\*

**Objet : Avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016.**

**Objet : Avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016.**

Le Rapporteur expose au Conseil ce qui suit:

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a impliqué la création du Grand Paris et de Communautés d'Agglomération de plus de 200 000 habitants dans la Grande Couronne. Au-delà, il s'agit de supprimer les syndicats qui n'ont plus d'usage et de regrouper ceux qui peuvent l'être (syndicats d'électricité, des eaux...).

Le Val d'Oise détient ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 4 Communautés d'Agglomération (CA) et 7 Communautés de Communes (CC).

La CALP a fusionné avec une partie des Communes de Val et Forêt (Ermont, Eaubonne, Saint-Leu-la-Forêt et Le Plessis-Bouchard), étendu à Frépillon pour créer la nouvelle Communauté d'Agglomération Val Parisis qui est la CA la plus grande du Val d'Oise, devant la CA de Cergy-Pontoise (265 509 habitants, contre 203 013 habitants). La CA Roissy Pays de France compte 345 988 habitants mais comprend 17 communes de Seine-et-Marne.

La Commune d'Argenteuil a fait le choix, par délibération du 18 juillet 2014, de rejoindre la métropole du Grand Paris. La Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons disparaît donc et Bezons intègre la Communauté d'Agglomération issue de la fusion des CA de Saint-Germain Seine et Forêts, Boucle de la Seine et de la Communauté de Communes Maisons-Mesnil (Yvelines).

La totalité du nouveau découpage est présentée dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016 pour lequel un avis du Conseil Municipal doit être donné.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5210-1-1,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015,

Vu la consultation du Préfet du Val d'Oise Yannick BLANC, par courrier du 30 novembre reçu le 4 décembre 2015,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 10 décembre 2015,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise 2016 dans un délai de 2 mois après réception,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise 2016.

DIT que la présente délibération sera notifiée au Préfet du Val d'Oise.

Le Conseil ADOPTE, par 24 voix Pour et 5 voix Contre, cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour le Député-Maire  
L'Adjoint délégué,

Marcel SAINT AUBIN